

TRC en international : une réalité

Le capital savoir-faire dans le transport des hydrocarbures a favorisé un redéploiement de l'Activité TRC vers des activités d'investissement international.

Trans-Saharan Gas Pipeline (TSGP)
Warri (Nigeria) - Beni Saf (Algérie)

Le projet reliant le Nigeria à l'Algérie, inscrit dans le programme du NEPAD, a été concrètement initié en 2001 par un protocole d'accord signé entre Sonatrach et NNPC (Nigeria) pour la création d'une société d'études de faisabilité et de promotion du projet. Il s'agit de la réalisation d'un gazoduc d'une longueur d'environ 4 550 km et d'une capacité de 18 à 25 milliards de mètres cubes, reliant la région de Warri au Nigeria à Beni Saf en Algérie en passant par le Niger :

- 2 500 km sur le territoire algérien; ■ 750 km sur le territoire du Niger;
- 1 300 km sur le territoire nigérian.



Ce grand projet structurant, destiné à alimenter l'Europe en gaz naturel grâce à son interconnexion au réseau gazier algérien, s'inscrit dans une optique de développement durable, de préservation de l'environnement et de sécurité énergétique de l'Europe en particulier.

Considérations stratégiques

1. Récupération des gaz torchés.
 - Le gaz issu des gisements de pétrole associés est jusqu'à présent torché sur champs à cause de l'absence d'infrastructures de transport ;
 - Ceci constitue un pas important dans la préservation de l'environnement par l'élimination des gaz torchés.
2. Développement régional.
 - Alimentation en gaz naturel des pays traversés (nord du Nigeria, Niger, sud de l'Algérie) et des pays voisins (Mali, Burkina-Faso...);
 - Création d'emplois lors de la construction et de l'exploitation du gazoduc ;
 - Synergies avec les autres projets : la route transsaharienne et les moyens de communication.
3. Diversification des exportations du gaz nigérian (GN versus le GNL plus coûteux).
4. Diversification et augmentation de la sécurité d'accès et de fourniture de gaz naturel à l'Europe.

Conférence des cadres

Qu'est ce qui va changer pour l'Activité au regard de la nouvelle loi ?

Sous la présidence de Monsieur Hocine CHEKIRE, la deuxième Conférence des Cadres de TRC a été organisée les 25 et 26 mai 2005 à la direction régionale de Bejaia. Un rendez-vous qui est revenu cette année sur un thème majeur à savoir « les implications de la nouvelle loi des hydrocarbures sur l'Activité Transport par Canalisation ».

Plus de deux cents cadres représentant toutes les structures de TRC, ont participé à cette rencontre. Dans son allocution d'ouverture, et après avoir exprimé son plaisir d'être parmi l'assistance en cette heureuse circonstance, M. le Vice Président a



Allocutions de clôture

fait appel à la mobilisation de toutes les énergies pour s'engager, d'une manière réfléchie, déterminée et responsable, dans le nouveau contexte juridique qu'est la loi sur les hydrocarbures. L'Activité Transport par Canalisation, a-t-il souligné, en tant qu'activité de services et maillon régulateur de la chaîne énergétique conventionnelle, ne saurait se détacher du système et de la scène énergétique mondiale qui a connu des mutations majeures ces dernières années.

Les dix communications présentées et les débats qui ont prévalu, ont permis de faire ressortir les vecteurs clés pour la transposition de la nouvelle loi dans l'Activité Transport par Canalisation. Dans son discours de clôture, M. le Vice Président a noté la réussite de cette rencontre et a félicité les communicants pour la qualité de leurs interventions. Il a relevé les points forts qui ressortent des riches échanges de ces deux journées et a invité l'ensemble des participants à décliner les enjeux et implications majeurs, qui selon lui « ont été bien cernés et compris », à tous les niveaux hiérarchiques et d'en faire les premiers fondements de cette dynamique nouvelle et collective. Cette rencontre atteste de la préoccupation permanente de TRC de préparer l'avenir et de s'approprier à s'engager dans ce nouveau contexte plein de défis et de challenges qu'il faudra relever.



Activité Transport par Canalisation



PIPE NEWS

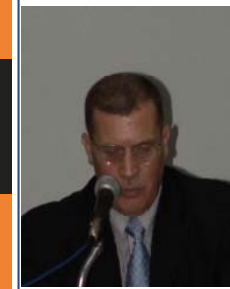
Mai -juin 2005, n° 5



Phase 1 Hassi R'mel - Sougueur

Un nouveau manager pour TRC

Le 19 avril 2005, a été installé dans ses nouvelles fonctions M. Hocine CHEKIRE, en qualité de Vice Président de l'Activité Transport par Canalisation. La cérémonie d'installation a été présidée par M. Mohamed MEZIANE, le PDG, qui a brossé brièvement le portrait de M. CHEKIRE qui dirigeait jusqu'ici Audit Groupe, ADG, soulignant que celui-ci « a contribué à engager cette fonction dans la voie de modernisation pour adapter à Sonatrach, les normes et standards internationaux dans ce domaine ».



En le félicitant et lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles missions, il poursuit que TRC a devant elle un vaste chantier dans l'adaptation de celle-ci aux exigences de la nouvelle loi. De formation physicien en mécanique des fluides et titulaire d'un Master en sciences de Management obtenu aux USA, M. CHEKIRE rejoint la Sonatrach en 1977. Il commence sa carrière à la Division Commerciale comme chef de projet Planification où il effectue des études et projets relatifs à la planification des produits pétroliers algériens. A l'issue de la restructuration de Sonatrach, il rejoint Naftal en 1983, pour occuper des postes de responsabilité au plus haut niveau du management jusqu'à 2001. En novembre 2002, il est nommé Directeur Central Audit Groupe jusqu'à sa nomination à la tête de TRC.

Signature le 04 juin 2005, à la Direction Générale, du contrat de réalisation de la phase 1 du MED/GZ4.

La société SONATRACH/TRC a signé le 4 juin 2005, au siège de la Direction Générale, avec le groupement COSIDER-MASA (Espagne), le contrat de réalisation de la phase I du Gazoduc Hassi-R'Mel-Sougueur MED/GZ4, au terme d'un avis d'appel d'offres national et international.



Au cours de la cérémonie

La cérémonie de signature a été présidée par M. Mohamed MEZIANE PDG de Sonatrach et rehaussée par la présence de son excellence, Dr Chakib KHELIL ministre de l'énergie et des mines. Ce contrat d'un montant de 7,14 milliards de dinars a été signé conjointement par M. CHEKIRE le Vice Président de TRC et M. ZEROUALI le DG de COSIDER Canalisations.

Les hauts responsables présents, M. le Ministre de l'énergie et des mines, Messieurs, le PDG de SONATRACH, le Vice-Président TRC, le PDG du Groupe COSIDER et le DG de MASA ont respectivement pris la parole à l'effet de cet important projet. Cette première étape du projet consiste à réaliser, dans un délai de 20 mois, une ligne d'une longueur de 300 km et de diamètre 48" pour alimenter la future centrale électrique

située à Hadjeret Ennousse et renforcer également l'alimentation en gaz des agglomérations situées le long de ce gazoduc.

Les deux autres phases concerneront la réalisation du tronçon allant de Sougueur au pôle d'Arzew et d'un troisième entre Relizane et Beni Saf. Cette phase sera complétée par la réalisation d'un ouvrage en offshore qui viendra à terme prendre le relais pour transporter le gaz entre Beni Saf et Almería en Espagne.

Ce projet de gazoduc MEDGAZ qui devra relier l'Algérie à l'Europe via l'Espagne constitue l'un des projets prioritaires de l'Union européenne dans le domaine du gaz et de l'électricité. Il permettra de véhiculer un volume de 7 milliards de m³/an pour arriver en sa phase finale

à 18 milliards de m³/an. L'Algérie est le principal fournisseur de gaz de l'Espagne dont la consommation du gaz, présente et future, est basée sur les importations. L'Algérie est le seul pays producteur pouvant fournir actuellement des quantités de gaz supplémentaires à l'Espagne via des canalisations. Cette forme d'importations est plus compétitive sur le plan des coûts, par rapport aux importations sous forme de GNL. De par sa politique de partenariat, de l'importance de ses réserves en gaz, de l'étendue et de la fiabilité de son réseau de transport et du respect qu'elle accorde à ses engagements, la Sonatrach confirme d'année en année, son rôle d'acteur majeur dans la sécurité d'approvisionnement en gaz de l'Europe.

NLH

Mise en place d'une task force

En date du 2 mai 2005, a été installée au sein de TRC une task force dans la perspective de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les hydrocarbures.

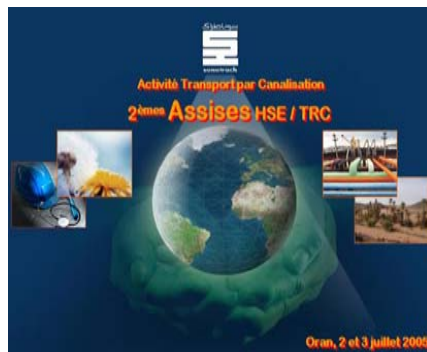
Elle est chargée notamment de faire une proposition d'actions pour la prise en charge des implications de cette loi sur l'Activité « Transport par Canalisation », d'élaborer des programmes à court et moyen termes pour son application et de procéder à la validation et approbation des travaux des sous-groupes. Ces derniers au nombre de cinq sont constitués en appui à cette task force. Leurs missions respectives portent sur l'organisation structurelle, les contrats et procédures de l'operating service, le développement et les nouveaux projets, la tarification de transport et enfin les relations avec l'autorité de régulation.

Chargée de la transposition de la nouvelle loi dans l'Activité Transport par Canalisation, la task force a fait preuve de détermination et a enregistré un avancement dans la maturation de ses axes de réflexion. Elle a organisé la conférence des cadres comme première action et d'autres suivront pour mener à terme son projet de mise en œuvre.

Cette task force constitue une organisation miroir du futur projet de TRC.

Rendez-vous

La Direction HSE de l'Activité Transport par Canalisation organise ses deuxièmes assises les 02 et 03 juillet 2005, à Oran.



Business Développement

Gazoduc transsaharien : un projet qui se concrétise

Le Groupe Sonatrach et la société nigérienne NNPC ont signé le 8 mai dernier à Alger avec la société britannique d'energy consulting PENSPEN IPA, un contrat d'un montant de 2,04 millions de dollars pour

l'étude de faisabilité du gazoduc transsaharien (TSGP) reliant le Nigeria à l'Algérie. Le contrat a été signé par le Vice Président chargé du transport à SONATRACH, le représentant du NNPC, le responsable de PENSPEN, en présence du Docteur



A l'issue de la signature du contrat

Chakib KHELIL, ministre de l'énergie et des mines, de la secrétaire générale nigérienne des ressources pétrolières, Mme Lawan AMMUNA et des ambassadeurs du Nigeria et du Niger. Le coût d'investissement du projet est estimé à 7 milliards de dollars.

Ressources Humaines

La nécessité des transformations décidées par l'entreprise en matière de politiques et pratiques des Ressources Humaines appelle à « la modélisation et l'engagement des responsables RH et des managers opérationnels pour un déploiement efficace et une application cohérente » de ces politiques et processus.

Aussi, soucieuse des préoccupations de l'heure quant à la stratégie de développement de ces politiques et de la nécessité de les prendre en charge dans l'immédiat, la DRH/TRC a mis en place, en février 2005, la task force TRC chargée de mener une réflexion sur le développement des Ressources Humaines au niveau de son activité.

Les principaux axes de travail qu'elle a dégagés, à cet effet, s'articulent autour de :

- ✓ L'élaboration d'un plan de communication RH
- ✓ L'amélioration des processus RH pour le recrutement, la formation, la bourse de l'emploi et la gestion prévisionnelle.
- ✓ La mise en place d'un système d'information intégré des RH.

La task force TRC dont les travaux enregistrent un avancement appréciable, s'est attardée, lors de ses diverses rencontres tenues à ce jour, sur les améliorations qui pourraient être apportées à TRC en matière du système d'information RH et du plan de communication. Les contraintes auxquelles se heurtent TRC dans la mise en œuvre de la bourse de l'emploi ont été, en plus, relevées et des solutions ont été proposées comme pour le point sur « l'employabilité » des cadres supérieurs sans plan de charge défini où une démarche à adopter est proposée également. D'autres aspects liés au développement des RH ont été, par ailleurs, mis à l'étude par la task force suite aux chantiers lancés par la Direction Générale de l'entreprise sur le projet de rémunération, le projet amélioration et actualisation des politiques RH et le projet formation.

Sur le plan du système d'information RH à adopter par TRC et qui est devenu une nécessité impérieuse, il a été décidé, après étude par la task force du système conçu par l'Activité Amont, d'adopter le système d'information RH « RESHUM ».

Des actions ont été entreprises pour une meilleure prise en charge du système par, en premier lieu, la mise en application et le suivi d'exploitation, et en second lieu, la formation des utilisateurs et des informaticiens.

Ce système englobera pour TRC, une fois adopté, les volets relatifs à la paie, la gestion du personnel, le suivi de carrières des agents et des cadres supérieurs et éventuellement les services de prestations sociales.

Première conférence sur la passation des marchés dans le secteur de l'énergie et des mines

Le 16 avril dernier, sous la présidence du Docteur Chakib KHELIL, s'est tenue la première conférence sur la passation des marchés dans le secteur de l'énergie et des mines. Cette rencontre a regroupé des membres du gouvernement, des membres du parlement ainsi que des représentants de compagnies étrangères en plus de l'ensemble des opérateurs et les représentants des syndicats du secteur.

Le Groupe Sonatrach a lancé 15 574 appels d'offres, 7 812 par la Sonatrach et 7 762 par ses filiales de juillet 2001 à décembre 2004.

Les travaux se sont articulés sur :

1/ L'évaluation du dispositif de passation des marchés mis en place en février 2002. Celui-ci fait appel à la concurrence par le recours à la procédure d'appel d'offres ouvert national et/ou international et constitue un mode de passage obligatoire pour l'attribution des marchés.

2/ L'analyse des instruments et mesures d'accompagnement, consolidé par une Directive de passation des marchés (A-408-R15) élaborée en 2004 et complétée par un ensemble de documents d'application.

Rappelons que cette procédure est appliquée par toutes les entreprises de tutelle, la Sonatrach et ses filiales et pour Sonelgaz, elle a été rendue obligatoire depuis mai 2004 par la Directive n°6.

Dans son allocution d'ouverture, le ministre a souligné que « la passation des marchés s'inscrit dans l'ordre des priorités que nous accordons aux procédures de bonne gouvernance, qui font partie des grands chantiers lancés par notre secteur et que nous considérons comme la clé du développement durable. »

Il s'agit là d'un des éléments du processus de réorganisation de Sonatrach entamée depuis 2002 qui est la définition d'une nouvelle politique de passation des marchés conforme aux objectifs stratégiques du Groupe aux côtés de l'ouverture au partenariat, le développement des activités, la corporate governance et la conformité aux normes et standards universels.

Évoquant « les mutations induites par la globalisation des échanges et la généralisation des nouvelles techniques

Le nombre de compagnies et fournisseurs de la Sonatrach est de 5 550 soumissionnaires. 1 800 sociétés ont décroché au moins 1 marché dont 180 sont étrangères.

d'information et de communication qui se sont soldées par de profonds changements de la scène énergétique mondiale », le ministre a souligné qu'« il fallait impérativement prendre des mesures pour assurer la compétitivité de nos exportations, améliorer notre efficacité économique et renforcer notre crédibilité pour attirer les flux d'investissement nécessaires à notre développement. »

Les réformes ainsi engagées par le secteur, ces dernières années, ont abouti à des résultats probants qui se résument dans l'élargissement et de la concurrence, la réduction des délais de conclusion des affaires, la réduction des coûts des opérations et la constitution d'une banque de données sur la qualité et la disponibilité des

La concrétisation des contrats conclus dans ce cadre représente un montant global de 208 milliards de dinars dont 62 milliards équivalents dinars en devises.

biens et fournitures ainsi que sur les acteurs opérant sur les marchés locaux et étrangers.

Pour renforcer ce dispositif, vient s'ajouter la création d'une société d'édition et de publicité des appels d'offres par Sonatrach, Sonelgaz, Naftal et Naftec pour réaliser et commercialiser le Bulletin des Appels d'Offres du Secteur de l'Énergie et des Mines (BAOSEM). Il sera complété par la suite par la création

d'une banque de données. Celle-ci constitue un outil de gestion des appels d'offres, de diagnostic, de contrôle, et d'information actualisée et fiable facilitant par la même la fonction audit au sein du Groupe. Le bilan dressé par le ministre fait ressortir des gains appréciables obtenus grâce à ce dispositif. Le ministre a illustré par des exemples concrets les résultats obtenus dans le

montage des financements nécessaires aux crédits exports, dans le financement de projets, à l'occasion des acquisitions de méthaniers réalisées en partenariat et les gains réalisés dans l'acquisition de navires de transport de GPL et enfin, l'application de la nouvelle procédure pour la couverture des risques.

D'autres résultats positifs ont été obtenus par la Sonelgaz et le secteur des mines. Par ailleurs, pour le soutien de ce dispositif un programme de formation dans le domaine de la passation des marchés et un autre programme de professionnalisation de cadres en « procurement » ont été lancés.

Pour conclure, le ministre est revenu sur la procédure du gré à gré ou il a exprimé le souhait de la "bannir".

A l'issue des travaux, des recommandations pour la consolidation de ce dispositif et son développement ont été dégagées.

Appel d'offres

Appel d'offres pour le projet Med/GZ4

La division Études et Développement de l'Activité Transport par Canalisation a lancé un appel d'offres national et international (Baosem n°184 du 01 février 2005) pour la fourniture de tubes de diamètre 48" pour la réalisation de la phase 2 du projet Med/GZ4 (Sougueur—Arzew). L'ouverture commerciale est fixée au 26 juin 2005.